



# sur la Traite des Personnes

Un Bulletin des Nouvelles, Infos et Analyses sur la Traite des Personnes en Afrique Australe

L'Organisation Internationale pour les Migrations • Pretoria • Afrique du Sud



Numéro 10, 2006

## Des opportunités de travail au Moyen-Orient pour les sud-africains?

**A**u cours de ces derniers mois, neuf jeunes sud-africains, au moins, ont été recrutés avec des promesses d'emploi bien rémunérés dans plusieurs pays du Moyen-Orient, mais ils se sont retrouvés avec un travail mal payé et dans des conditions difficiles. En janvier 2006, l'OIM a interviewé plusieurs personnes, suite à des articles dans la presse concernant des offres d'emploi alléchantes qui ont débouché sur des conditions de vie précaires pour de jeunes sud-africains. Voici deux des cas racontés au cours d'interviews :

Liz\* et Fiona\* sont deux jeunes sud-africaines, âgées respectivement de 22 et 20 ans, originaires d'Empangeni, une ville située au Kwa-Zulu Natal, une province d'Afrique du Sud. Un jour, en septembre 2005, elles étaient à la plage et une femme les a abordées pour leur demander si cela les intéresserait d'aller travailler au Moyen-Orient. Elle leur a dit qu'elle travaillait pour une agence de recrutement, et que pour un coût total de R3000 chacune, sa patronne leur trouverait à Dubai des emplois bien rémunérés. Les deux femmes ont été séduites par une telle offre, quoique Liz avait déjà un emploi en Afrique du Sud. Elles en ont parlé à leurs parents, qui ont fixé un rendez-vous avec Lisa\*, la propriétaire de l'agence de recrutement. Lisa leur a montré un contrat, qui indiquait qu'on leur offrait à chacune un poste de deux ans, avec trois mois à l'essai, en tant que serveuses dans une cafétéria qui allait ouvrir à Dubai. Le contrat stipulait par ailleurs qu'elles recevraient une formation, qu'elles seraient payées 1000 Dirhams (AED) [1 USD = 3.67302 AED], par mois, plus AED 200 par mois supplémentaires pour les repas, et que l'employeur achèterait leurs billets d'avion et les logerait gratuitement à Dubai. Le contrat contenait aussi certaines clauses qui inquiétèrent leurs parents. L'une de ces clauses précisait que l'employeur garderait leur passeport pendant la durée de leur contrat. Toutefois, Lisa les assura que c'était pour qu'ils ne soient pas perdus. Elle leur a aussi dit que leurs filles gagneraient en fait beaucoup plus d'argent que la somme indiquée sur le contrat,

affirmant que son propre fils travaillait dans une cafétéria à Dubai, et se faisait beaucoup d'argent grâce aux pourboires. Les jeunes filles ont fini par être d'accord et ont signé les contrats.

Le 12 octobre, Liz et Fiona s'envolèrent donc de Durban pour Dubai, en transitant par Doha. Elles se réjouissaient toutes les deux de leur nouvel emploi. A leur arrivée à Dubai, un représentant de leur futur employeur les attendait, et il prit leur passeport. Selon Liz, on les emmena dans un appartement totalement vide, où elles séjournèrent pendant deux mois. La cafétéria n'avait pas encore ouvert. On les paya AED



**Dans ce numéro**

Elargir le concept de la traite des personnes . . . . . p3

Aider les personnes les plus vulnérables du Zimbabwe . . . . . p 4

L'ambassadeur du Swaziland indique son soutien en faveur des efforts contre la traite. . . . . p 5

Les opinions exprimées dans ce bulletin ne reflètent pas forcément celles de l'OIM

1000, comme promis, pour être prêtes à travailler chaque jour, bien qu'on ne leur remit pas les AED 200 promis pour la nourriture. Liz affirme aussi qu'elles n'avaient pas le droit de quitter l'appartement après 23 heures, et qu'elles ne reçurent aucune formation. Les jeunes filles essayèrent de trouver le fils de Lisa, qui, avait-elle dit, était très heureux de travailler ici, mais elles apprirent qu'il était reparti en Afrique du Sud à cause des mauvaises conditions de travail. Liz et Fiona rencontrèrent deux autres sud-africains à Dubai qui avaient aussi signé des contrats pour travailler à la même cafétéria. L'un était parti pendant la première semaine parce qu'il trouvait les conditions trop difficiles. Liz a dit à l'OIM qu'elle avait voulu aussi donner sa démission dès qu'elle avait réalisé qu'on l'avait trompée en ce qui concerne le travail, mais qu'on lui avait dit qu'elle devait rester jusqu'à la fin du contrat de deux ans. Liz et Fiona prirent peur car elles craignaient de finir comme prostituées, et Fiona commença à être prise d'une crise de panique. Quand la crise commença, Liz contacta l'ambassade d'Afrique du Sud qui, dit-elle, leur dit que leur situation à toutes les deux n'étaient pas un cas unique, et que bien des jeunes femmes se trouvaient coincées à Dubai à la merci de leurs employeurs. Après l'intervention de l'ambassade, leur employeur leur ont dit qu'elles pourraient rentrer chez elles à condition de rembourser l'argent que l'agence avait dépensé pour leurs visas, leurs billets d'avion, et leur "formation". Dans le cas de Liz, la somme était de AED 5,820. Ses parents payèrent, bien que Liz insista sur le fait qu'elle et Fiona ne reçurent aucune formation. Pour des raisons inexplicables, Fiona a dû payer encore plus d'argent avant que l'employeur ne lui remette son passeport. La mère de Liz a dit à l'OIM que le recrutement de jeunes sud-africains à l'étranger l'inquiétait. Elle pense que les agences de recrutement ciblent des jeunes gens peu qualifiés en les alléchant par de fausses promesses de bonnes conditions de travail et de salaires lucratifs afin de leur soutirer de

# Éditorial: Année nouvelle, vieux défis!

Cher lecteur,

Bonne Année à tous ! Nous sommes heureux de vous présenter le premier bulletin de L'OEIL sur la traite des personnes pour l'année 2006. Ce bulletin est le dernier de la Phase I du Programme de l'OIM contre la traite des personnes en Afrique australe (SACTAP).

Ce bulletin de L'OEIL retiendra, nous l'espérons, l'attention des lecteurs qui reprennent le cours de leurs activités après la période des fêtes, et les incitera à s'attaquer aux défis de 2006. C'est peut-être le moment opportun de rappeler que l'un des plus redoutables défis pour l'année 2006 continuera à être le fléau de la traite des personnes. Dans notre dernier éditorial, nous avons mis en lumière quelques-uns des objectifs de SACTAP pour l'avenir. Notamment celui de poser des fondations dans ces régions d'Afrique australe où peu de choses ont été faites, tout en renforçant les murs dans les zones où nous sommes déjà actifs. Nous envisageons également d'habiliter les organisations publiques au niveau local et la société civile, et de continuer à appuyer la mise au point d'une législation spécifique contre la traite aux niveaux national et régional, pour garantir la pérennité de nos efforts face à la détermination des trafiquants de personnes.

Au moment où nous poursuivons ces objectifs dans la Phase II du programme, nous ne doutons pas que d'autres acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux se sont fixés des objectifs différents ou semblables aux nôtres mais qui ont tous le même but, à savoir l'éradication de la traite des personnes. Quelle que soit la voie choisie, la nécessité d'une coopération plus approfondie est absolument impérative. Nous sommes reconnaissants du soutien et de la coopération que nous avons reçus de la part des bailleurs de fonds, des gouvernements, des organisations de la société civile, des institutions universitaires, des médias, et des activistes individuels. Nous nous réjouissons à l'idée de nouveaux partenariats, d'une vigilance accrue, et de nouveaux engagements dans l'année qui commence. Avant tout, nous espérons recevoir des réponses favorables à notre appel de fonds, afin de pouvoir poursuivre la Phase II de SACTAP.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires, suggestions, ou réactions, en nous contactant à l'adresse e-mail : [eye@iom.int](mailto:eye@iom.int). ■

## Des opportunités de travail au Moyen-Orient pour les sud-africains? Suite de la page 1

l'argent. Elles misent aussi sur la peur du destin qui attend ceux qui n'arrivent pas à s'extirper de la situation dans laquelle ils se trouvent une fois sur place.

Dans un autre cas, Anton\*, un jeune homme âgé de 27 ans, originaire du Cap, travaillait pour une compagnie d'autobus en octobre 2005, quand une femme qui s'appelait Laura\* l'a abordé, en lui promettant un emploi dans un nouveau restaurant à Jeddah, en Arabie Saoudite. Au premier abord Anton était un peu réticent parce qu'il avait déjà un travail, il dit que Laura l'a rappelé, insistant sur le fait qu'il pourrait se faire beaucoup d'argent en travaillant pour le restaurant\*, et encore plus avec les pourboires. Elle lui a aussi affirmé qu'il serait hébergé gratuitement, et qu'il aurait un bon repas gratuit par jour. Anton a versé à Laura R1150 pour obtenir un visa et R2100 de frais de dossier. Laura a pris son passeport, en lui disant qu'elle en avait besoin pour l'envoyer au bureau de l'agence à Johannesburg pour qu'ils puissent faire le nécessaire pour les préparatifs de son voyage. Elle lui a dit qu'elle lui rendrait son passeport le 19 novembre, par l'intermédiaire de Jane\*, une collègue du bureau de Johannesburg, qui le rencontrerait à l'aéroport international de Johannesburg (JIA). Laura a dit à Anton de rencontrer Jane au comptoir d'une certaine ligne aérienne.

Le 19 novembre 2005, comme prévu, Anton a rencontré Jane à JIA. Celle-ci était accompagnée de deux autres hommes, Toby\* et Tony\*, qui eux aussi partaient pour Jeddah pour un emploi là-bas. Jane a gardé les billets et les passeports de tous les jeunes gens jusqu'au moment de l'embarquement dans l'avion, parce que, selon elle, elle allait "s'occuper de tout" avant l'embarquement. Jane a fini par leur rendre leurs documents de voyage juste avant l'embarquement, et c'est alors que les jeunes gens réalisèrent que Jane ne leur avait acheté que des billets pour l'aller, et que leur passeport avait des permis de tourisme pour 3 semaines, au lieu des visas pour 2 ans qu'on leur avait promis. Anton, Toby et Tony décidèrent de ne pas trop s'inquiéter, montèrent dans l'avion, et arrivèrent à Jeddah vers 23 heures après avoir transité par Nairobi. Une fois là, deux hommes les attendaient avec une camionnette portant le nom du restaurant où ils allaient travailler. De l'aéroport on les emmena à un immeuble où ils rencontrèrent l'un des gérants du restaurant, Hassan\*, qui leur dit que

le restaurant n'était pas encore prêt pour l'ouverture. Il a quand même pris leur passeport, et les a conduit dans une pièce toujours en travaux au premier étage. Un autre sud-africain, Nathan\* vivait déjà là, et leur a dit qu'il faudra qu'ils couchent par terre. Puis Nathan les a emmenés voir quatre sud-africains "mal nourris, et déprimés" habitant dans le même bloc. Ceux-ci leur ont dit qu'ils étaient là depuis quatre mois, que les conditions d'hébergement étaient mauvaises et qu'on avait pris leur passeport. Le restaurant leur avait fourni un seul repas le jour de leur arrivée à Jeddah, et ils n'avaient pratiquement plus d'argent pour acheter de quoi se nourrir. Ils ont conseillé à Anton de "rentrer chez lui le plus vite possible" mais lui ont dit que la seule façon d'avoir son passeport était de payer à son employeur 7000 Riyals (SAR) [1 SAR = 0.266652 USD], somme pour couvrir les frais de billet d'avion et d'hébergement. Autrement, l'employeur exigerait qu'il reste pendant deux ans, la durée de son contrat. Comme prédit, quand Anton demanda des explications au gérant le lendemain et lui dit qu'il voulait rentrer en Afrique du Sud, le gérant lui répondit qu'il lui avait coûté beaucoup d'argent, et qu'il devait donc lui rembourser cet argent s'il voulait partir. De plus, il a précisé qu'Anton aurait à acheter un billet d'avion pour rentrer en Afrique du Sud.

Conjointement avec les autres sud-africains, Anton a déposé une plainte auprès du Consulat d'Afrique du Sud à Jeddah. Après que le Consulat a menacé de faire intervenir les services de police diplomatique, le gérant a fini par laisser tous les jeunes gens partir.

Bien que les raisons qui pousseraient un employeur à donner des contrats à des ressortissants étrangers pour travailler dans un restaurant qui n'existe pas encore ne soient pas claires : s'agit-il uniquement de cas de mauvaise gestion ou d'un stratagème pour une extorsion ou exploitation quelconque ? Toujours est-il que les cas de Liz et d'Anton sont très semblables et devraient servir de mise en garde pour d'autres personnes se trouvant dans de telles situations. Avant de prendre la décision de partir à l'étranger, il est crucial d'obtenir un maximum d'informations, et de chercher conseil auprès d'organisations appropriées telles que l'OIM, ou de consulter votre consulat ou ambassade du pays destinataire. ■

\*Son nom a été modifié.

# ELARGIR LE CONCEPT DE LA TRAITE DES PERSONNES

*Dans la traite des personnes il ne s'agit pas seulement du commerce des femmes, et de l'exploitation sexuelle ou de l'exploitation des travailleurs. L'exploitation des hommes, la vente d'enfants pour adoption et l'enlèvement d'organe pour transplantation, ou de parties du corps pour l'obtention du muti (médecine spirituelle), sont justes quelques-uns des exemples des nouvelles cibles de la traite des personnes en Afrique.*

Quand ils pensent à la traite des personnes, les gens en général imaginent des femmes et des enfants qui sont recrutés, transportés et vendus à des fins d'exploitation sexuelle, ou de travail forcé. Certes les femmes et les enfants sont les deux groupes comptant les taux les plus élevés d'abus. Des quelque 600 000 à 800 000 victimes de la traite par delà les frontières internationales chaque année, 80 pour cent d'entre elles sont des victimes du sexe féminin et jusqu'à 50 pour cent des enfants<sup>1</sup>. Le sexe et le travail forcé sont les deux cibles principales de la traite. La prolifération des bordels, des clubs de strip tease, et des studios de mode serve aussi à renforcer le lien existant entre la traite des personnes et l'industrie du sexe dans l'esprit du public en général. Toutefois, le Protocole des Nations unies pour empêcher, supprimer et punir le trafic des personnes, spécialement des femmes et des enfants (2000), offre une définition plus large de l'exploitation que celle suggérée par les manifestations publiques les plus courantes, et la disposition sur l'exploitation devrait être comprise d'une façon plus large pour pouvoir se pencher sur les cas de traite des êtres humains. Par exemple, le Protocole considère expressément la traite à des fins d'enlèvement d'organes, mais ne mentionne pas l'exploitation des personnes pour le retrait de parties du corps qui ne sont pas des organes. D'autres nouvelles formes de traite qui ne figurent pas expressément dans le Protocole comprennent le trafic des bébés (morts ou vivants), et le trafic des enfants pour les conflits armés. Heureusement, le Protocole dit, "L'exploitation inclura, au minimum...", le Protocole permet donc une interprétation plus large de sa définition de l'exploitation, de façon à ce que le commerce des organes, des bébés et des enfants soldats puissent y être inclus.

## Le commerce des organes

Les gens souffrant de conditions et de maladies mortelles sont désespérément à la recherche d'organes qui leur sauveraient la vie. Cette situation crée une demande d'organes humains que les trafiquants exploitent. Les trafiquants attirent habituellement les gens qui vivent dans des conditions misérables en leur offrant de l'argent en échange de leurs organes. Malheureusement, ces personnes font don de leurs organes sans compensation suffisante ou explication correcte des conséquences de la procédure. Parfois les trafiquants usent de la ruse pour que leurs victimes acceptent de donner leurs organes, et ensuite les laissent tomber sans rien leur donner. D'autres fois, ils paient la moitié de la somme convenue avant l'enlèvement, mais après l'opération ne paie plus rien. Les trafiquants font des bénéfices en exploitant les donateurs d'organes.

En avril 2004, un professeur d'anthropologie médicale de l'université de Californie Nancy Scheper-Hughes, a décrit l'Afrique du Sud comme la Mecque<sup>2</sup> du commerce des organes, suite à l'investigation d'un gang qui achetait des reins, surtout de Brésiliens pauvres, et les revendait à des destinataires Israéliens. Les opérations avaient lieu dans la Garden City Clinic à Johannesburg et à l'hôpital St. Augustine à Durban, tous deux en Afrique du Sud. Le trafiquant israélien, Ilan Perry, était l'organisateur d'un gang qui a payé plus de 100 Brésiliens, Russes, et Roumains pour qu'ils donnent leurs organes. Il ciblait des gens très pauvres qui n'ont obtenu qu'une partie de la somme promise, et qui ont chacun vendu un rein pour une somme allant de USD60 000 à USD150 000<sup>3</sup>. Perry menait ses activités en Afrique du Sud parce que le pays possède de bons services médicaux et des mécanismes de détection faibles. Le trafic d'organes ne se limite pas à des organes internes. Bien que la définition du trafic porte seulement sur les organes, des parties externes du corps qui ne sont pas des organes, telles que les mains et les pieds, sont toutefois vendues. Bien des personnes qui ont été défigurées ne veulent pas utiliser des prothèses ou membres artificiels, et préfèrent en acheter des vraies<sup>4</sup>. Dans des endroits comme l'Afrique australe, certaines parties du corps humain sont précieuses pour la pratique du muti, ou d'autres formes de sorcellerie. Dans ces cas en général, les

trafiquants ne demandent pas aux gens des dons. Ils forcent ou piègent leurs victimes en les isolant, avant de leur retirer leurs membres par la force. Cela occasionne des cas de paralysie grave et permanente et/ou la mort des victimes.

## Adoption illicite

Au Kenya et au Nigéria, il existe des cas avérés de médecins, prêtres, et prédicateurs participant au trafic des nouveaux-nés<sup>5</sup>. Il y a une grande demande pour les nourrissons, et cela résulte dans le commerce des bébés, une activité qui relève de la catégorie de la traite des enfants. Alors que le trafic des enfants a surtout pour but l'exploitation de la main-d'oeuvre et l'exploitation sexuelle, le trafic des nouveaux-nés est dû en général à deux raisons : l'enlèvement d'organes et l'adoption illégale (appelée parfois adoption au marché noir).

L'adoption illégale dans le cadre de la traite des personnes se produit pour l'exploitation sexuelle ou le travail forcé. Toutefois, celle-ci a aussi lieu pour contourner les exigences juridiques concernant l'adoption, si les parents adoptifs ne les remplissent pas. Bien que le commerce des bébés soient illégal, on ne peut le considérer comme étant de la traite que si les personnes qui adoptent illégalement un enfant le soumettent à une exploitation quelconque. Puisque la distinction entre adoption illégale et trafic des personnes est extrêmement subtile, bien des trafiquants ne sont jamais identifiés.

## Enfants soldats

En dépit de la promulgation de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant en 1999, "L'Afrique possède le plus grand nombre d'enfants soldats... les enfants soldats sont utilisés dans les conflits armés au Burundi, en Côte d'Ivoire, en RDC, au Rwanda, en Somalie, au Soudan, et en Ouganda."<sup>6</sup> Il existe un trafic des enfants à l'intérieur et à travers les frontières à des fins d'exploitation comme enfants soldats. Ils sont en général recrutés par le biais d'enlèvements forcés dans les écoles ou dans leurs foyers. En Afrique, il y a eu 100 000 cas d'enfants soldats signalés au cours des deux dernières années<sup>7</sup>. La plupart d'entre eux ont entre 14 et 18 ans, certains toutefois n'ont que sept ans. Ceux qui ne peuvent pas se battre, notamment les filles, sont utilisés comme éclaireurs, esclaves sexuelles, ou espions. La pauvreté, et le manque d'éducation et de protection sociale facilitent la coercition de ces enfants dans le service militaire, un moyen de survie pour eux. A peine quelques mois après le Tsunami en Asie du Sud-Est et en Afrique, le porte-parole de l'UNICEF, Marc Vergara, a confirmé les rumeurs que des groupes rebelles recrutaient des enfants soldats parmi les victimes : "Il y a eu 106 cas avérés durant les trois derniers mois... ceux-ci comprennent [des enfants] enlevés dans les camps de réfugiés du Tsunami au nord et à l'est de Sri Lanka, à majorité Tamoule." Les enfants soldats sont très demandés parce que c'est une main-d'oeuvre bon marché, remplaçable, et obéissante.

Puisque de nouvelles formes d'exploitation (qu'elles soient ou non mentionnées directement dans le Protocole) font surface, il est nécessaire d'avoir une perspective plus large lorsque nous nous penchons sur le trafic des personnes, afin que des mesures appropriées soient prises pour relever les nouveaux défis qui s'accroissent. ■

## Références

1. Trafficking in Persons Report, Released by the Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons of the US State Department, June 3, 2005: <http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2005/46606.htm>
2. <http://www.themercury.co.za/index.php?fArticleId=390972>
3. International Organ-Trafficking Syndicate Exposed: <http://www.nationalvanguard.org/story.php?id=5745>
4. Face Transplant Takes Leave of Science Fiction, International Herald Tribune: [http://www.iht.com/bin/print\\_ipub.php?file=articles/2005/07/26/style/face/php](http://www.iht.com/bin/print_ipub.php?file=articles/2005/07/26/style/face/php)
5. Référence : <http://www.apologeticsindex.org/d/d51aa.html>
6. Citation de Coalition to stop the use of Child Soldiers: <http://www.child-soldiers.org/childsoldiers/questions-and-answers>
7. Ibid.

## Venir en aide aux vulnérables du Zimbabwe

L'OIM a lancé une immense campagne multimédia au Zimbabwe, visant à réduire les risques des migrants potentiels, à les avertir des dangers de la migration illégale et à les informer sur les moyens de prévention concernant le VIH.

Une grande première pour le Zimbabwe, la campagne du "Voyagez en sécurité" utilisera la télévision, les films, la radio, les imprimés, les panneaux publicitaires, les autocollants et un site web, et a le soutien de beaucoup des plus grandes stars du monde de la musique au Zimbabwe, y compris Oliver Mtukudzi, le Pasteur G. Chiwoniso, Plaxedes et d'autres personnes connues, et tous ont contribué à un album de musique intitulé "Famba Zvakanaka/Hamba Kahle/ Voyagez en sécurité". Dans la chanson principale de l'album, qui porte le même nom, tous les artistes chantent ensemble une sorte de version zimbabwéenne de "We Are the World".

"Cette campagne est extrêmement importante pour le Zimbabwe et touchera certains des groupes les plus vulnérables dans le pays," selon le chef de mission de l'OIM au Zimbabwe, Mohamed Abdiker. "En ciblant tout particulièrement les populations itinérantes telles que les chauffeurs de camions, les commerçants transfrontaliers, les familles et les personnes en quête de travail, la campagne "Voyagez en sécurité" leur fournira des informations vitales sur les documents nécessaires, et comment éviter les dangers graves de la migration illégale."

En partenariat avec le ministère des Affaires intérieures et avec l'appui des autres départements gouvernementaux, et financée par le ministère du développement international du Royaume-Uni, la campagne "Voyagez en sécurité" ciblera en particulier les villes frontalières et les routes de transit, mais vise aussi à toucher tous les migrants potentiels.

"Personne ne nie les défis auxquels sont confrontés les Zimbabwéens," dit Mohamed

Abdiker, "mais la migration illégale présente des risques accrus pour les personnes et notamment les femmes et les enfants. Un salaire bas ou pas de salaire du tout, des abus sexuels et le trafic des personnes sont quelques-uns des risques, parmi tant d'autres, que l'OIM veut combattre. Cette campagne donnera aux gens les informations dont ils ont besoin pour faire un choix en toute connaissance de cause et s'assurer que ce qu'ils feront améliorera leur existence, et ne la mettra pas en danger."

Dans sa première phase, la campagne "Voyagez en sécurité" se déroulera pendant six mois, et avec un financement supplémentaire, une seconde phase ciblera les communautés, avec des interventions dans les écoles, les universités, les zones rurales, et les centres conviviaux dans les villes frontalières et les grandes villes.

La migration est un phénomène naturel et quand elle s'effectue correctement, peut bénéficier à tout le monde. La migration illégale concerne les gens qui vivent ou travaillent à l'étranger sans documents légaux, ou quand ils participent à des activités qui ne sont pas autorisées par leur visa. Les migrants sans papiers sont susceptibles d'être exploités sur les lieux de travail, en étant moins payés ou pas payés du tout, avec un faible ou aucun accès aux soins de santé, une absence de droits juridiques, et le risque d'être la proie des réseaux de trafics de personnes, du commerce sexuel, et de l'infection du VIH. S'ils sont pris, les migrants clandestins risquent l'expulsion. A l'heure actuelle, 2000 migrants illégaux par semaine sont expulsés d'Afrique du Sud vers le Zimbabwe au poste frontière de Beitbridge.

La campagne "Voyagez en sécurité" renseignera les Zimbabwéens sur les documents qui sont nécessaires, leur fera prendre conscience qu'il faut avoir des fonds pour voyager en sécurité, et que, bien que certains ont réussi dans des pays lointains, d'autres ont couru et fait courir de grands risques à leurs familles en migrant illégalement. ■

Source : The Zimbabwean, 12-18 Jan 2006

## Swaziland indique son soutien en faveur des efforts contre la traite.

Son Excellence, Ephraim M. Hlophe, Ambassadeur du Royaume du Swaziland aux Etats-Unis, lundi 23 janvier 2006, a rendu compte du soutien de son pays pour les efforts déployés afin d'enrayer la traite des personnes dans le monde.

Ses remarques venaient en réponse à la signature par le Président George W. Bush, le 10 janvier, du "Trafficking Victims Protection Reauthorization Act" [la loi sur la ré-autorisation de la protection des victimes de la traite], qui autorise \$361 millions pour les deux prochaines années pour la lutte contre le trafic des personnes.

L'Ambassadeur Hlophe a fait remarquer que : "La question de l'esclavage sexuel

transfrontalier a été récemment exposée à tous dans un film à la télévision intitulé "Le trafic humain", qui avait pour vedettes les acteurs lauréats Mira Sorvino et Donald Sutherland. Le film," a-t-il dit, "traitait du monde brutal et sans merci concernant le trafic sexuel international des femmes et des enfants."

L'Ambassadeur Hlophe, en conclusion, a affirmé que : "le Swaziland était prêt à travailler avec les Etats-Unis pour harmoniser [sa] législation, afin que tous [leurs] efforts pour lutter contre la traite des personnes se poursuivent avec autant de diligence et d'autorité de droit." ■

est un Bulletin Trimestriel Publié par le Bureau Régional de l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) pour l'Afrique Australe,



www.iom.org.za www.iom.int

### Bureau Régional de l'OIM (Pretoria)

Tel +27 (0) 12 342 2789

Fax +27 (0) 12 342 0932

### OIM Cape Town

Tel +27 (0) 21 425 4038

Fax +27 (0) 21 419 3725

### OIM Durban

Tel +27 (0) 31 304 4057

Fax +27 (0) 31 304 6904

### OIM Luanda

Tel: +244 2 370877

Fax: +244 2 370977

### OIM Kinshasa

Tel: +243 81 032 5533

Fax: +243 880 1662

### OIM Maputo

Tel: +258 21 310 779

Fax: +258 21 310 760

### OIM Lusaka

Tel: +260 1 256 701/2

Fax: +260 1 253 856

### OIM Harare

Tel: +263 4 335 044/303 514

Fax: +263 4 335 048

Pour la souscription électronique gratuit envoyer un e-mail à [eye@iom.int](mailto:eye@iom.int)

Appelez\* le Numéro Vert de l'OIM pour les renseignements et l'assistance aux victimes de la traite des personnes

0800 555 999

Gratuit

\* Seulement en Afrique du Sud



NORWEGIAN EMBASSY